Réf. Farde e-Assemblées : 2438671

N° OJ : 175

Projet d'Arrêté - Conseil du 20/12/2021

Objet : DD - Climat.- Asbl "Parc des Expositions de Bruxelles".- Subside : 72.600,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'Ordonnance établissant un cadre pour la politique de l'eau approuvée par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale en date du 20.10.2006 ;

Vu le deuxième Plan régional de gestion de l'eau (2016-2021) approuvé par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale en date du 26.01.2017 ;

Considérant l'action prioritaire 5.8. « Mettre en place un système de régulation des débits circulant dans le réseau d'égouttage et dans le réseau hydrographique» du Plan Régional de Gestion de l'Eau (Axe 5 : Prévenir et gérer les risques d'inondation) ;

Considérant que le collecteur du Molenbeek et le collecteur Clémentine (situé sous l'avenue Houba-de Strooper) arrivent à saturation lors de fortes pluies ;

Considérant que les eaux surchargeant ces deux collecteurs correspondent essentiellement à des eaux pluviales (ruissellement) ;

Considérant que cette saturation implique des inondations sur le territoire de la Ville de Bruxelles, en aval du plateau du Heysel ;

Considérant que si le quartier de Laeken n'a que 21% de son territoire qui est situé en zone à risque d'inondations, il s'agit du quartier de la Ville de Bruxelles le plus touché par les inondations, et ce de manière récurrente ;

Considérant le grand nombre de rues, et donc le nombre important d'habitants, concernés par ces risques ;

Considérant dès lors qu'il est indispensable d'intervenir rapidement pour endiguer les risques d'inondation qui menacent spécifiquement Laeken ;

Considérant la décision prise par le Collège des Bourgmestre et Échevins en date du 25/11/2021 (point « Etudes eaux pluviales ») de définir un périmètre prioritaire en matière de prévention des risques d'inondations à Laeken et de renforcer l'attention qui y est apportée par les services de la Ville ;

Considérant que, pour remédier à cette situation, la cellule climat de la Ville de Bruxelles a lancé une campagne de sensibilisation des gros propriétaires fonciers à Laeken pour les sensibiliser à la thématique de l'eau et au besoin de diminuer leurs rejets dans le réseau d'égouttage afin de réduire le risque d'inondations en aval, à la fois en volume et en fréquence ;

Considérant que, pour se faire, il est nécessaire de lancer des études sur le potentiel de déconnexion de ces sites ;

Considérant que, pour inciter ces propriétaires fonciers à agir, la cellule climat de la Ville de Bruxelles dispose d'un budget subsides quant aux investissements d'organisations présentes sur le territoire de la Ville ;

Considérant que, dans ce cadre, l'asbl "Parc des Expositions de Bruxelles" a remis un formulaire de demande de subside pour lancer une « étude sur la déconnexion des toitures du Palais des Expositions pour aider à lutter contre les inondations sur le territoire de Laeken » ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE

Article 1 : Un subside de 72.600,00 EUR est octroyé à l'asbl "Parc des Expositions de Bruxelles" (BE0406.655.573) pour une étude de déconnexion des toitures à l'article 87906/52252 du budget extraordinaire 2021 (sous réserve d'approbation de la modification budgétaire par l'autorité de tutelle).

Article 2 : La dépense dont question à l'article 1 sera financée par un emprunt.

Article 3 : Le Collège est chargé des modalités d'exécution.

Annexes :